

Programme de santé

SuisSano continue sur sa lancée

Le financement du programme de santé des porcs Plus commence le 1^{er} avril 2018. Tous les éleveurs porcins qui répondent aux critères de participation à ce programme au début du mois d'avril bénéficieront d'une prime de 1 franc par porcelet sevré ou par porc de boucherie. Les exploitations qui ne se sont pas encore annoncées peuvent le faire à tout moment.



Christian Probst



Beatrice Rufier

Dans le cadre des discussions concernant les antibiotiques et les germes résistants aux antibiotiques, la détention des animaux de rente est souvent au centre des débats, ce qui s'explique notamment par le fait que le secteur animal est un consommateur important d'antibiotiques, à l'instar de la médecine humaine. Le programme de santé des porcs Plus agit précisément à ce niveau. L'objectif de SuisSano, un programme de Suisag, consiste à optimiser et à réduire l'utilisation des antibiotiques dans le secteur porcin et à renforcer encore la confiance des consommateurs envers la viande de porc suisse. La participation au programme SuisSano se fait sur une base volontaire et représente un complément au statut SSP. Tous les détenteurs de porcs, c'est-à-dire les éleveurs porcins, les cercles

AFP, les naisseurs et les engraisseurs peuvent y participer.

Utilité pour les producteurs

Des porcs sains, une réduction de la consommation d'antibiotiques et des coûts de production inférieurs grâce à un appui technique optimal, telle est la principale utilité de ce programme pour les producteurs.

La participation au programme SuisSano implique d'être membre du SSP. Les exploitations concernées doivent disposer du statut A, AR ou A prov.

Le journal électronique des traitements et le suivi régulier par un vétérinaire SSP sont des éléments centraux du programme SuisSano. Le journal des traitements mentionne tous les traitements effectués et les médicaments utilisés. Les données saisies sous forme électronique per-

mettent de réaliser des analyses détaillées sur les maladies, les causes d'élimination et l'utilisation d'antibiotiques. L'agriculteur, le vétérinaire d'exploitation et le vétérinaire SSP disposent ainsi d'un excellent aperçu de la santé animale sur l'exploitation. Les résultats obtenus sur cette base servent à formuler des objectifs individuels pour la consommation d'antibiotiques et à optimiser le management. Chaque trimestre, Suisag utilise les résultats obtenus pour élaborer un « indice de consommation » selon les catégories animales. Grâce à ce dernier, les chefs d'exploitation peuvent comparer leur consommation d'antibiotiques avec celle de leurs collègues. A compter du 1^{er} avril 2018, les participants au programme obtiendront un bonus de 1 franc par porcelet sevré ou par porc de boucherie. Le fond qui sert à distribuer ce bonus est alimenté par les abattoirs, le commerce de détail et les clients des abattoirs.

Inscription au programme

Les producteurs intéressés peuvent s'inscrire à SuisSano sur le site Internet de Suisag ou directement par téléphone. Après réception de l'inscription, le vétérinaire procède à une visite initiale. Cette visite sert à évaluer la situation de l'exploitation et à donner au producteur des informations détaillées sur le programme. Après cette visite, le producteur peut décider s'il participe ou non au programme SuisSano. En cas de participation, le producteur doit s'acquitter d'un montant basé sur les tarifs définis par Suisag (dès le 1^{er} avril 2018). Ce montant varie selon la taille de

Les éleveurs de SuisSano reçoivent un bonus de 1 franc par porcelet sevré.

Photo: Anicom



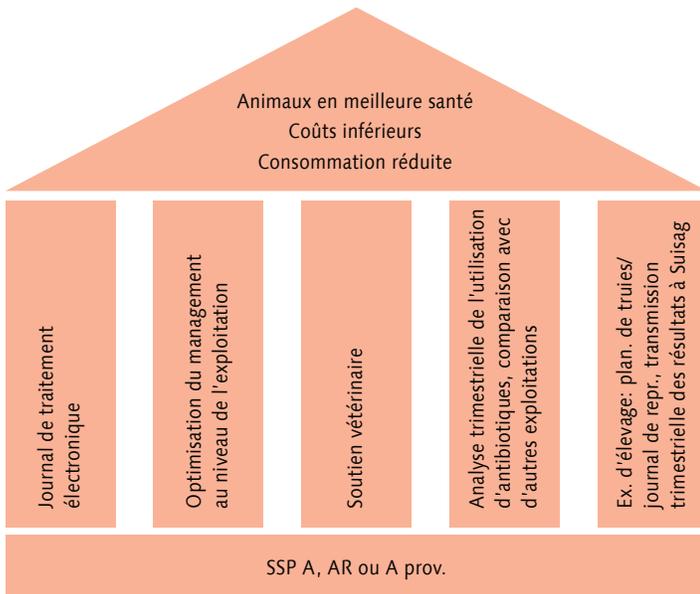


Tableau 1: **Coûts SuisSano exploitation d'élevage**

Exploit. d'élevage, exploit. de monte et d'attente, porcherie de mise bas – tarif selon nombre de truies	CHF par exploitation
1-50 truies	250.–
51-120 truies	300.–
121-200 truies	350.–
dès 201 truies	500.–

Tableau 2: **Coûts SuisSano exploitation d'engraissement**

Exploit. d'engraissement, élevage de remontes – tarif selon nombre de places d'engraissement	CHF par exploitation
1-200 places	250.–
201-400 places	300.–
401-800 places	400.–
dès 801 places	500.–

l'exploitation (tableau). Pour bénéficier d'un bonus santé de 1 franc par animal, le journal des traitements doit être rempli au plus tard dans les trois jours suivant chaque intervention sanitaire. En plus de cela, les résultats de performance (élevage porcin) doivent être transmis une fois par trimestre à l'aide du planificateur de truies. Une appli gratuite permet de saisir les données dans le journal des traitements. Dans l'élevage porcin, les données concernant les performances peuvent être saisies à l'aide du DB Planer d'UFA SA ou d'un programme de saisie similaire.

Etat actuel du projet

Jusqu'à maintenant, 830 exploitations se sont inscrites à SuisSano. Les exploitations intéressées peuvent toujours s'inscrire au programme. En sa qualité de commerçant de bétail innovant, Anicom est très satisfaite de ce programme et répond volontiers aux questions des exploitations intéressées. ■

Auteurs

Christian Probst, membre de la Direction et responsable de la logistique, Anicom; Beatrice Rufener, marketing et communication, Anicom, 3052 Zollikofen

UFA REVUE

Google play | Télécharger sur l'App Store

GRATUIT

Téléchargez dès maintenant l'appli Revue UFA:

- lisibilité et recherche en plein texte améliorées
- vidéos et galeries photos intégrées
- meilleur archivage des connaissances

CARITAS Schweiz Suisse Svizzera Svizra

montagnards.ch

Les chevaux choisiraient les écuries labellisées

www.protection-animaux.com/chevaux

Label PSA pour les chevaux

PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA

PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA